



« COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE »

Dossier de demande de titre
Commune de

Ce dossier est à renvoyer à l'adresse suivante :

Coordination de la campagne « Communes du commerce équitable »

Oxfam-Magasins du monde

Rue Provinciale, 285

1031 Wavre



OXFAM
Magasins du monde



**FRÈRES
DES HOMMES**
Cultivons le partage de notre terre



« COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE »


Informations Pratiques

La demande de titre peut être transmise par le Comité de Pilotage de la commune à la coordination de la campagne **dès la réalisation complète des 6 critères.**

Informations pratiques :

- Veuillez prévenir la coordination (info@cdce.be) de l'envoi de votre dossier (en cas de perte par la poste, erreur de réception, congé de la coordination...)
- Il n'existe pas de délai pour la réalisation des critères.
- Un délai de 1 mois est nécessaire entre l'envoi du dossier de demande de titre et l'examen des pièces justificatives par la coordination.
- Après une première évaluation, le Comité de Pilotage prend soin de compléter ou de modifier les éléments manquants.
- Lorsque le Comité de Pilotage a modifié les éléments nécessaires, la mise à jour du dossier est évaluée par la coordination et envoyée au Comité de Suivi pour délibération.
- Un délai de 15 jours est nécessaire entre l'évaluation des modifications et la décision finale.
- L'organisation de la remise de titre est prise en charge par le Comité de Pilotage.

Liste des documents à transmettre

Critère de campagne	Documents	
Critère 1 : Autorité communale	Copie de la résolution du Conseil Communal (signée)	
	Copie des factures d'achat de produits équitables par l'administration	
	Copie des justificatifs des actions de sensibilisation (photos, comptes-rendus, articles de presse, etc.)	
Critère 2 : Commerces et Horeca	Déclaration de participation des commerces et Horeca (une par établissement)	
Critère 3 : Entreprises, Organisations et Ecoles	Déclaration de participation des organisations et entreprises (une par organisation)	
	Déclaration d'action de sensibilisation pour les écoles (une par école)	
Critère 4 : Communication et Sensibilisation	Liste des activités et évènements de sensibilisation grand public	
	Copie des justificatifs des actions de sensibilisation (photos, comptes-rendus, articles de presse, etc.)	
Critère 5 : Comité de Pilotage	Liste des membres du Comité de Pilotage + Liste des réunions de Comité de Pilotage	
	PV des réunions de Comité de Pilotage	
Critère 6 : Produits agricoles locaux et durables	Liste des initiatives mises en place	
	Liste des organisations et des agriculteurs participants	



CRITÈRE 1 : ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable dans laquelle :

- Il signifie la participation de la commune à la campagne
- Il engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable, tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination des citoyen·ne·s.

Le Conseil communal transmet au Comité de Pilotage une copie de la **résolution** adoptée, et l'administration communale transmet une **Déclaration de participation** ainsi qu'une copie de **factures** prouvant l'achat des produits équitables pour un montant significatif.

Si des **activités de sensibilisation** au commerce équitable ont été mises en place à destination du personnel communal ou des citoyen·ne·s, les justificatifs (articles de presse, comptes-rendus, photos) sont joints en annexe.



CRITÈRE 1 : ADMINISTRATION COMMUNALE

Déclaration de participation

Commune :

Nombre d'habitants :

Adresse de l'administration communale :

.....

Résolution du Conseil communal :

Adoptée le / / copie en annexe

Activités de sensibilisation au commerce équitable :

Pour chaque activité, préciser la date et le contenu (ex. petit déjeuner, animation, etc).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Personne de contact :

Fonction :

Coordonnées :

.....









Fait le/...../..... à

Signature :

Cachet :

Veuillez compléter le tableau avec **deux produits issus du commerce équitable** à la page suivante et annexer les factures.

Recherchez de nouveaux produits équitables sur :
www.oxfamgagasinsdumonde.be
www.fairtradebelgium.be
www.befair.be

Produits	Marques équitables				Labels équitables (produits du Sud)					
	 Oxfam Fair Trade	 Ethiquable	 Membre de la BTF – Fédération Belge du Commerce équitable	Autre (à préciser)	 Fairtrade Belgium	 Ecocert équitable	 Tu Simbolo	 Fair for Life	 WFTO	Autre (à préciser)
<i>Ex : Café Chorti</i>			x							

...

Veuillez compléter le tableau ci-dessus avec minimum deux produits issus du **commerce équitable Sud** avec **le nom** du produit, **la marque** ou **le label** sur l'emballage du produit. Ces deux produits sont consommés régulièrement (Par exemple pour le café ; 80% du café consommé est du café équitable). **Attention**, ce critère considère uniquement les produits issus du commerce équitable Sud, et non les produits du Nord (ceux-ci peuvent être éventuellement valoriser dans le critère 6). Pour des produits issus du commerce équitable belge, vous pouvez consulter le label [« Prix Juste Producteur »](#)

Les principaux labels et marques de commerce équitable sont présentés dans ce tableau. Vous avez une autre marque et/ou label sur votre produit? Vous pouvez l'indiquer dans la colonne «autre» de la marque et/ou du label.

Pour plus d'informations sur les labels et marques, rendez-vous à la page 5 du guide de campagne.





CRITÈRE 2 : COMMERCES ET HORECA

Des commerces et établissements Horeca installés sur la commune proposent au moins **deux produits du commerce équitable** à leur clientèle et visibilisent leur participation à la campagne.

Le nombre d'enseignes participantes est proportionnel au nombre d'habitants (cf. tableau page suivante).

Chaque commerce ou établissement Horeca transmet une **Déclaration de participation** au Comité de Pilotage. Ces derniers peuvent ensuite utiliser le matériel de communication de la campagne (ex: autocollant vitrine).

CRITÈRE 2 : COMMERCES ET HORECA

Tableau des objectifs quantitatifs

Habitants	Commerces	Etablissements Horeca
0 à 2.500	1	1
2.501 à 5.000	2	1
5.001 à 7.500	3	2
7.501 à 20.000	4	2
20.001 à 25.000	5	3
25.001 à 30.000	6	3
30.001 à 35.000	7	4
35.001 à 40.000	8	4
40.001 à 45.000	9	5
45.001 à 50.000	10	5
50.001 à 55.000	11	6
55.001 à 60.000	12	6
60.001 à 65.000	13	7
65.001 à 70.000	14	7
70.001 à 75.000	15	8
75.001 à 80.000	16	8
80.001 à 85.000	17	9
85.001 à 90.000	18	9
90.001 à 95.000	19	10
95.001 à 100.000	20	10
100.001 à 110.000	21	11
110.001 à 120.000	22	11
120.001 à 130.000	23	12



CRITÈRE 3 : ÉCOLE, ENTREPRISES ET ORGANISATIONS

Des entreprises, des organisations, des associations, des entités para-communales et des écoles de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable de façon régulière à leurs travailleurs, leur public ou leurs élèves et communiquent sur leur participation à la campagne.

L'évaluation globale de ce critère sera faite en fonction de la configuration de la commune (commune urbaine, présence d'un zoning industriel ou d'entreprises, présence d'une université, etc). Au minimum et quelle que soit la taille de la commune; une entreprise, une association et une école participent à la campagne.

Chaque organisation doit transmettre une **Déclaration de participation** au Comité de Pilotage. *Spécifique aux écoles ; les écoles participantes informent sur les activités de sensibilisation au commerce équitable qu'elles ont mises en place via une **Déclaration « actions de sensibilisation »**.*

Les organisations, entreprises, écoles, associations et entités para-communales peuvent ensuite utiliser le matériel de communication de la campagne (matériel gratuit).

CRITÈRE 3 : ÉCOLE, ENTREPRISES ET ORGANISATIONS

Tableau des objectifs quantitatifs

Habitants	Entreprises	Autres organisations (organisations para-communales, écoles, associations, etc)
0 à 10.000	1	1 école + 1 association
10.001 à 50.000	2	2 écoles + 2 associations
50.001 à 100.000	3	2 écoles + 2 associations
100.001 à 150.000	4	3 écoles + 3 associations
> 150.001	5	3 écoles + 3 associations



CRITÈRE 3 : ÉCOLES, ENTREPRISES ET ORGANISATIONS

Liste des établissements participants

Sont considérés comme participant à la campagne CDCE les entreprises, organisations et écoles proposant à leur clientèle au moins deux produits issus du commerce équitable et ayant transmis une déclaration de participation au Comité de Pilotage.

Les administrations ou institutions dépendant directement du budget communal ne rentrent pas dans le critère 3 mais dans le critère 1 (autorité et administration communale)

- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe
- Nom de l'organisation : Type d'organisation : Déclaration de participation en annexe



CRITÈRE 4 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La commune communique régulièrement auprès des **médias locaux** et via ses propres canaux sur sa participation à la campagne.

Elle organise au moins une **action de sensibilisation** annuelle sur le commerce équitable auprès du grand public.



CRITÈRE 4 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Liste des activités et évènements de sensibilisation grand public

Date	Organisateur	Activité	Communication (joindre copie)
<i>Ex. 20 septembre 2015</i>	<i>Ex. Centre Culturel + équipe Oxfam</i>	<i>Ex. Souper-débat avec produits équitables et conférence Oxfam</i>	<i>Ex. Article presse locale, photos de la soirée</i>
<i>Ex. 12 et 13 décembre 2015</i>	<i>Ex. Comité de Pilotage</i>	<i>Ex. Tenue d'un stand d'info au marché de Noël</i>	<i>Ex. Photos</i>



CRITÈRE 5 : COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage réunit les différents acteurs locaux et citoyens qui mènent la campagne « Communes du commerce équitable ».

C'est un groupe de travail ouvert à tous et toutes. Au sein de ce groupe sont imaginées et coordonnées les activités à mettre en place pour réaliser les différents critères.

Le Comité de Pilotage se porte garant, auprès de la coordination de la campagne, des déclarations de participation des acteurs participants de la commune.

Entre l'inscription de la commune à la campagne et la demande d'obtention du titre de « Commune du commerce équitable », le Comité de Pilotage se réunit plusieurs fois et régulièrement. Les comptes-rendus des réunions sont annexés au dossier ou sont envoyés régulièrement à la coordination.

CRITÈRE 5 : COMITÉ DE PILOTAGE

Nom — Prénom	Fonction	Adresse	Téléphone	Mail
<i>Ex. IRIS Viviane</i>	<i>Ex. Échevine</i>	<i>Ex. Rue de la Paix—4000 Liège</i>	<i>Ex. 0487-XXX-XXX</i>	<i>Ex. viviane@hotmail.be</i>



Comité de Pilotage de la commune de

Date d'inscription CDCE :

Personne de contact :

Organisme :

Fonction :

Adresse:

Tél. :

Mail:

La personne de contact fait le lien entre les différents membres du Comité de Pilotage et entre le Comité de Pilotage et les partenaires de la campagne (Oxfam-Magasins du monde et Miel Maya Honing).

Elle passe commande des outils de campagne et de communication auprès de Oxfam-Magasins du monde.

Elle centralise les pièces justificatives liées aux différents critères de la campagne et transmet la demande de titre de la commune à la coordination.

Réunions du Comité de Pilotage :

Réunion 1 : date : / / PV en annexe

Réunion 2 : date : / / PV en annexe

Réunion 3 : date : / / PV en annexe

Réunion 4 : date : / / PV en annexe

Réunion 5 : date : / / PV en annexe

Réunion 6 : date : / / PV en annexe

Réunion 7 : date : / / PV en annexe

Réunion 8 : date : / / PV en annexe

Réunion 9 : date : / / PV en annexe

Réunion 10 : date : / / PV en annexe

Réunion 12 : date : / / PV en annexe

Réunion 13: date : / / PV en annexe

Réunion 14 : date : / / PV en annexe

Réunion 15 : date : / / PV en annexe



CRITÈRE 6 : PRODUITS AGRICOLES LOCAUX ET DURABLES

La commune soutient une **nouvelle initiative** en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables.

L'initiative est permanente, ou renouvelée au minimum annuellement s'il s'agit d'un événement ; elle est médiatisée.

Dans le cas où la commune ne possède pas, sur son territoire, de production locale et durable pouvant être valorisée dans le cadre de la campagne, elle peut valoriser des productions voisines (tant qu'elles sont durables).

Dans le cas où la commune a déjà mis en place une ou plusieurs actions de valorisation de l'agriculture locale durable, et qu'il est difficile d'en mettre une nouvelle en place, la réalisation du critère 6 peut consister dans le renforcement ou la valorisation d'une de ces initiatives.



CRITÈRE 6 : PRODUITS AGRICOLES LOCAUX ET DURABLES

Liste des initiatives

Date / Période	Organisateur / Responsable	Activité	Coordonnées (facultatif)
<i>Ex. Chaque 3ème jeudi du mois</i>	<i>Ex. Le Service Développement Durable de la Commune</i>	<i>Ex. Marché du Terroir</i>	
<i>Ex. Une fois / semaine</i>	<i>Ex. GASAP (Groupement d'Achat Solidaire à l'Agriculture Paysanne)</i>	<i>Ex. Une fois par semaine 24 ménages viennent chercher leur panier de fruits et légumes Bio</i>	